

Service Santé Environnement

Affaire suivie par :

Gourbeyre, le 08 novembre 2018

Cellule AEP

Courriel
 ars971-edch@ars.sante.fr
 Tél. : 05 90 99 64 59/60
 Fax : 05 90 99 64 99

La Directrice

A

Réf. : 2018-238SE

Monsieur le Maire de Trois-Rivières
 Monsieur le Président de la Communauté
 d'agglomération CASGC
 Monsieur le directeur de la Régie
 Copie à Cabinet de Mr Le Préfet

**INFORMATION DU RETOUR
 AU RESPECT DES NORMES DE QUALITE POUR LA CHLORDECONE**

Dans le cadre du recontrôle des eaux destinées à la consommation humaine mandaté par mes services, suite à non-conformité du 25/09/2018, l'Institut Pasteur de la Guadeloupe, m'a fait part des résultats d'analyse présentés ci-dessous :

| Date Prélèvement | Code Point de Surveillance | Lieu | Chlordécone (en µg/L) |
|--|----------------------------|---|-----------------------|
| | | - Installation - Point de surveillance - Lieu exact | |
| 29/10/2018 | 241 TROIS-RIVIERES | - Sortie TTP BOURG - BOURG GOMMIER | <0.03 |
| Limite de qualité de l'eau traitée (en µg/L) | | | 0,1 |
| Limite de qualité de l'eau brute (en µg/L) | | | 2 |

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine ces résultats montrent que la qualité des eaux distribuées est à nouveau conforme aux normes et ne représente pas de danger pour les paramètres mesurés.

Aussi, je vous invite à lever l'Arrêté municipal portant restriction d'usage de l'eau destinée à la consommation humaine.



La directrice générale

Valérie DENUX